



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, le lundi 1^{er} mai 19h30, sont présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Marie-Eve Denicourt, Julie Vadeboncoeur et Anne-Sylvie Forney ainsi que messieurs Stéphane Vézina, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Sont aussi présents: le directeur général et greffier-trésorier monsieur Marc-Antoine Lefebvre, l'inspectrice municipale madame Louise Nadeau, l'adjointe administrative madame Jacinthe Boissé ainsi que trois (3) citoyens.

ORDRE DU JOUR :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1. Période de questions
- 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023
 - 2.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 26 avril 2023
 - 2.4. Adoption des comptes et engagements de crédits
 - 2.5. Rapport sur les plaintes
 - 2.6. Dépôt du rapport financier 2022
- 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 3.1. Service de sécurité incendie - Rapport
- 4. TRANSPORT**
 - 4.1. Octroi de contrat - Fauchage et Débroussaillage des fossés 2023
 - 4.2. Octroi de contrat - Lignage des chemins municipaux 2023
- 5. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 5.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 23-406 modifiant le règlement 15-282 concernant le prolongement du programme de mise aux normes des installations septiques
 - 5.2. Octroi de contrat - Travaux de peinture à l'usine d'épuration des eaux usées
 - 5.3. Appel d'offres - Mandat d'ingénierie pour le nouveau puits d'approvisionnement en eau potable
- 6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 7.1. Service de l'urbanisme - Rapport
 - 7.2. Demande de PIIA 2023-01, 1231, rue du Repos
 - 7.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 23-407 modifiant le plan d'urbanisme afin de revoir la densité prescrite en bordure de la rue Saint-Denis
 - 7.4. Adoption du projet de règlement numéro 23-407 modifiant le plan d'urbanisme afin de revoir la densité prescrite en bordure de la rue Saint-Denis
 - 7.5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement de contrôle intérimaire numéro 23-408 relatif à la construction de nouveaux bâtiments de trois logements et plus
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1. Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport
 - 8.2. Gestion de la cantine
 - 8.3. Budget pour organisation de la Fête nationale
 - 8.4. Octroi de contrat - Mandat d'architecture et d'ingénierie pour les plans et devis des patinoires extérieures de Saint-Alexandre et d'Henryville
- 9. RETOUR DES COMITÉS**
- 10. AFFAIRES DIVERSES**
- 11. CORRESPONDANCE**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette à 19h30.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Deux (2) questions sont posées aux membres du conseil.

2. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

23-05-96 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tout en gardant le point affaires diverses ouvert.

23-05-97 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023**

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

23-05-98 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 26 avril 2023**

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2023 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

23-05-99 **Adoption des comptes et engagements de crédits**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2023 et s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 231 433,05 \$ et l'autorisation est donnée au directeur général et greffier-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	4753 à 4786	pour	70 034,47 \$
Chèques fournisseurs	83498 à 83570	pour	120 521,16 \$
Rémunération		pour	40 877,42 \$

Adoptée à l'unanimité

Rapport sur les plaintes

Le rapport des plaintes du mois d'avril 2023, totalisant cinq (5) plaintes est déposé devant le conseil.

Avis & dépôt **Dépôt du rapport financier 2022**

Monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier présente les faits saillants du rapport financier et dépose le rapport financier pour l'année 2022. Le conseil prend acte de ce dépôt.

3. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Service de sécurité incendie - Rapport

Dépôt du rapport du service de sécurité incendie du mois d'avril 2023 représentant les sorties suivantes :

- 1 appel incendie;
- 1 appel premiers répondants.

4. TRANSPORT

23-05-100

Octroi de contrat - Fauchage et Débroussaillage des fossés 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu deux offres de service pour le fauchage et débroussaillage des fossés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de *André Paris Inc.* est la plus basse;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu d'accepter l'offre de service de *André Paris Inc.* pour le fauchage et le débroussaillage des fossés municipaux au montant de 10 335 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

23-05-101

Octroi de contrat - Lignage des chemins municipaux 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu trois offres de service pour le lignage des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de *Marquage Signalisation* est la plus basse;

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'accepter l'offre de service de *Marquage Signalisation* pour le lignage des chemins municipaux au montant de 19 065,30 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

5. HYGIÈNE DU MILIEU

Avis & dépôt

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 23-406 modifiant le règlement 15-282 concernant le prolongement du programme de mise aux normes des installations septiques

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Anne-Sylvie Forney qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente afin de modifier le règlement 15-282 concernant le prolongement du programme de mise aux normes des installations septiques.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère Anne-Sylvie Forney dépose une copie du projet de règlement 23-406 modifiant le règlement 15-282 concernant le prolongement du programme de mise aux normes des installations septiques.

Le plus tôt possible après ce dépôt, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

23-05-102

Octroi de contrat - Travaux de peinture à l'usine d'épuration des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE l'usine d'épuration des eaux usées doit être entretenue convenablement afin de préserver son état de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de peinture doivent être effectués afin d'éviter que la corrosion s'installe sur l'ouvrage municipal;

CONSIDÉRANT QUE deux offres de service ont été reçues par la Municipalité de Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de *St-Cyr le Peintre* est la plus basse;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu d'octroyer le contrat pour la réalisation de travaux de peinture à l'usine d'épuration des eaux usées à *St-Cyr le Peintre* au montant de 16 985 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

23-05-103

Appel d'offres - Mandat d'ingénierie pour le nouveau puits d'approvisionnement en eau potable

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu :

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, procède au lancement de l'appel d'offres public par le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le journal Constructo pour un mandat d'ingénierie pour un nouveau puits d'approvisionnement en eau potable selon le devis préparé par Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier;

DE nommer monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, personne responsable de l'octroi du contrat selon le règlement de gestion contractuelle de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Service de l'urbanisme - Rapport

Le rapport des permis du mois d'avril 2023, émis par l'inspectrice municipale Louise Nadeau, totalisant vingt-huit (28) permis est déposé devant le conseil.

23-05-104

Demande de PIIA 2023-01, 1231, rue du Repos

ATTENDU le dépôt de la demande d'approbation d'un PIIA pour l'obtention d'un permis de construction pour des travaux d'agrandissement de la résidence;

ATTENDU QUE le projet consiste en un agrandissement de 2 mètres du côté droit et en l'ajout d'un 2^e étage sur tout le bâtiment;

ATTENDU QUE le projet est assujéti à l'approbation du règlement no 21-382 sur les PIIA, en fonction des objectifs et critères applicables aux travaux de construction ou d'amélioration d'un bâtiment en périmètre urbain;

ATTENDU QUE l'objectif principal du PIIA au niveau des projets de construction est de favoriser l'intégration harmonieuse des composantes architecturales afin de former un ensemble cohérent avec le bâtiment existant et les bâtiments des terrains adjacents;

ATTENDU QUE le projet reprend les caractéristiques architecturales et les matériaux de parement extérieur de la résidence existante;

ATTENDU QUE le projet atteint les objectifs du règlement no 21-382;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable d'accorder le permis de construction pour des travaux d'agrandissement de la résidence existante;

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu que le conseil municipal de Saint-Alexandre accorde le permis de construction pour des travaux d'agrandissement de la résidence existante tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

Avis & dépôt

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 23-407 modifiant le plan d'urbanisme afin de revoir la densité prescrite en bordure de la rue Saint-Denis

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Julie Vadeboncoeur qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente pour modifier le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 20-365 afin de revoir la densité en bordure de la rue Saint-Denis dans un contexte de limitation de la capacité d'approvisionnement du réseau d'aqueduc.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère Julie Vadeboncoeur dépose une copie du projet de règlement 23-407 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 20-365 afin de revoir la densité en bordure de la rue Saint-Denis dans un contexte de limitation de la capacité d'approvisionnement du réseau d'aqueduc.

Le plus tôt possible après ce dépôt, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

23-05-105

Adoption du projet de règlement numéro 23-407 modifiant le plan d'urbanisme afin de revoir la densité prescrite en bordure de la rue Saint-Denis

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Alexandre a adopté le *Règlement sur le plan d'urbanisme* le 5 octobre 2020, lequel est entré en vigueur le 14 décembre 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexandre est régie par le *Code municipal* et est assujéti aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que le *Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 20-365* ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE la Municipalité juge opportun, dans un contexte de capacité limitée d'approvisionnement du réseau d'aqueduc de la municipalité, de revoir à la densité autorisée en bordure de la rue Saint-Denis au plan d'urbanisme le temps que des orientations soient prises sur les différentes options se présentant à la municipalité et que des mesures concrètes soient mises en place pour assurer un approvisionnement en eau suffisant à long terme;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023;

Il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu que le conseil municipal de Saint-Alexandre adopte le premier projet de règlement 23-407, *Règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 20-365 afin de revoir la densité en bordure de la rue Saint-Denis dans un contexte de limitation de la capacité d'approvisionnement du réseau d'aqueduc.*

Adoptée à l'unanimité

Avis & dépôt

Avis de motion et dépôt du projet de règlement de contrôle intérimaire numéro 23-408 relatif à la construction de nouveaux bâtiments de trois logements et plus

Avis de motion est par la présente donnée par la conseillère Marie-Eve Denicourt qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère Marie-Eve Denicourt dépose une copie du projet de règlement de contrôle intérimaire 23-408 relatif à la construction de nouveaux bâtiments de trois (3) logements et plus dans un contexte de limitation de la capacité d'approvisionnement en eau du réseau d'aqueduc.

Le plus tôt possible après ce dépôt, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport

Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et des communications, présenté par monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur-général et greffier-trésorier.

23-05-106

Gestion de la cantine

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la cantine située dans le parc Marie-Jeanne-Frégeau offre un service de restauration pour les joueurs de balle;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des loisirs de Saint-Alexandre opérait le service de cantine depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des loisirs de Saint-Alexandre a indiqué lors de la séance ordinaire du 3 avril 2023 qu'elle ne comptait plus offrir et gérer le service de cantine;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre est d'avis que ce type de service auprès des joueurs de balle doit être maintenu tout en préservant le fait que le bâtiment doit demeurer une installation accessible à certaines locations;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre étudie actuellement les possibilités dont elle dispose afin de maintenir le service de cantine pour les ligues de balle;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre mandate le directeur général et greffier-trésorier ainsi que la directrice des loisirs, de la culture et des communications afin qu'ils puissent prendre entente avec un fournisseur externe ou qu'ils puissent afficher un poste de cantinier pour offrir le service de cantine aux ligues de balle.

Adoptée à l'unanimité

23-05-107

Budget pour organisation de la Fête nationale

CONSIDÉRANT QUE l'Association des loisirs de Saint-Alexandre organisait depuis plusieurs années les festivités entourant la Fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des loisirs de Saint-Alexandre a annoncé, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2023, qu'elle renonçait à organiser les festivités entourant la Fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère que cette activité est bénéfique pour la population de Saint-Alexandre et que la Municipalité peut prendre en charge l'organisation de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE le département des loisirs, de la culture et des communications a émis des suggestions de programmation pour la Fête nationale du Québec;

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre prenne en charge l'organisation des festivités entourant la Fête nationale du Québec;

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre autorise un montant de 13 600 \$ pour l'organisation des festivités de la Fête nationale du Québec.

Adoptée à l'unanimité

23-05-108

Octroi de contrat - Mandat d'architecture et d'ingénierie pour les plans et devis des patinoires extérieures de Saint-Alexandre et d'Henryville

CONSIDÉRANT QUE conformément à la résolution 23-03-69, les Municipalités de Saint-Alexandre et d'Henryville ont procédé à un appel d'offres public pour un mandat d'architecture et d'ingénierie pour les plans et devis des patinoires extérieures des deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres s'est terminé le 6 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais prescrits et qu'elles sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE le présent appel d'offres faisait l'objet d'un système de pondération;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est réuni le 21 avril 2023 dernier;

CONSIDÉRANT QUE les résultats du comité de sélection sont les suivants :

- EMS Structure Inc. : 83.08 / 100;
- Favreau Blais Architectes Associés : 90.15 / 100.

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande aux conseils municipaux de Saint-Alexandre et d'Henryville de retenir la soumission de *Favreau Blais Architectes Associés* en raison d'un pointage plus élevé et d'un prix moins élevé que l'autre soumission reçue;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre octroie le contrat pour un mandat d'architecture et d'ingénierie pour les plans et devis des patinoires extérieures de Saint-Alexandre et d'Henryville à *Favreau Blais Architectes et Associés* pour un montant total de 310 433 \$, taxes incluses, dont la répartition est la suivante :

- Saint-Alexandre : 160 965.50\$ (taxes incluses);
- Henryville : 149 467.50\$ (taxes incluses).

QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre autorise le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, à signer le contrat entre le soumissionnaire retenu et la municipalité au nom de la Municipalité de Saint-Alexandre;

QUE, si la Municipalité d'Henryville n'octroie pas le contrat lors de sa séance régulière de mai 2023, le conseil municipal autorise monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, à procéder au lancement d'un appel d'offres public par le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le journal Constructo pour la réalisation des plans et devis du projet de patinoire extérieure de Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité

9. RETOUR DES COMITÉS

Monsieur Stéphane Vézina fait état des avancements de l'Office municipal d'habitation du Haut-Richelieu et du comité Service incendie et sécurité civile.

Madame Anne-Sylvie Forney fait état des travaux du comité Environnement.

Madame Marie-Eve Denicourt fait état des travaux du comité consultatif d'urbanisme.

Monsieur Jean-François Berthiaume fait état des travaux du conseil d'établissement de l'école Saint-Alexandre et souligne l'événement Je cours pour ma cour qui se tiendra le 13 mai prochain.

10. AFFAIRES DIVERSES

Aucune affaire diverse.

11. CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de correspondance du mois d'avril 2023.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois (3) questions ont été posées aux membres du conseil.

23-05-109 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et unanimement résolu que l'ordre du jour, étant épuisé, la séance soit levée à 20h42.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier

Yves Barrette
Maire